

SÉCURITÉ

PRÉVENTION APPLIQUÉE AUX RISQUES INDUSTRIELS

ENVIRONNEMENT



LUBRIZOL SEVESO rappel : ICPE, PPI, PPAM, SGS, POI, PPRT... Cela ne suffit pas ! LUBRIZOL a été inspecté 39 fois depuis 2013.

Un classement qui requiert plusieurs études demandées lors de la création d'un site soumis à la réglementation SEVESO :

- **Une étude de dangers**. Cette étude est le document clé pour un site SEVESO. Il permet d'étudier les scénarii d'accidents majeurs du site (*incendie, explosion, pollution toxique*) et analyse les mesures de protection et de prévention (*ou mesures de réduction des risques*) à mettre en œuvre pour minimiser l'apparition de ces phénomènes ou leurs conséquences ;

- **Une politique de prévention des accidents majeurs** (PPAM). Cette politique va détailler les actions en termes d'organisation à prendre par les exploitants pour la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses ;

- **Un système de gestion de la sécurité** (SGS) *applicable uniquement pour les sites SEVESO seuil haut*. Ce système liste des actions planifiées ou systématiques documentées par le biais de procédures ou de notes écrites pour faire face aux risques d'accidents majeurs identifiés dans l'étude de dangers ;

- **Un Plan d'Opération Interne** (POI) *applicable uniquement pour les sites SEVESO seuil haut*. Ce document détaille l'ensemble des moyens d'intervention à activer par l'exploitant lors d'un accident afin de protéger le personnel, les populations et l'environnement. De la même façon, l'exploitant devra fournir des informations nécessaires au préfet pour l'élaboration du **Plan Particulier d'Intervention** (PPI) qui se

focalise sur la gestion des secours à l'extérieur du site en cas d'accident ;

- Un **recensement** des quantités de substances dangereuses présentes sur le site. Il est réalisé annuellement et communiqué aux autorités compétentes.

À noter que les sites SEVESO doivent communiquer sur les risques potentiels de leur site auprès du public et des exploitants aux alentours du site. De même, ils doivent participer à l'élaboration des **plans de prévention des risques technologiques** (PPRT). Les sites SEVESO disposent d'un arrêté préfectoral conséquent avec des prescriptions à suivre pour son fonctionnement. L'étude de dangers de ces sites doit être mise à jour tous les 5 ans.

L'autorité en charge du suivi de l'exploitation des sites ICPE (*la DREAL ou la DRIEE en région parisienne*) porte une attention particulière aux sites SEVESO. Des inspections sont régulièrement organisées pour évaluer la conformité du fonctionnement des sites SEVESO avec la réglementation en vigueur.

EN UN AN, LA DÉFORESTATION A DOUBLÉ EN AMAZONIE

C'est une véritable explosion. La déforestation de l'Amazonie au Brésil a augmenté de 92 % entre janvier-août et la même période 2018. Si Jair Bolsonaro aggrave la situation depuis son arrivée au pouvoir, la déforestation est déjà repartie à la hausse depuis quelques années. Or les feux provoqués pour déforester rendent la forêt encore plus



vulnérable aux incendies. Selon les données officielles provisoires fournies dimanche 8 septembre, la déforestation de l'Amazonie au Brésil

touche 6 404 km² supplémentaires au total contre 3 336 l'année passée. +92 %. *La maison brûle et... on regarde ! Le cancer de la fumée touche toujours au même endroit... le poumon ! de la terre, l'Amazonie !*

La Cour de justice européenne a confirmé le 20 septembre, la classification du **bisphénol A**, nommé aussi BPA, comme perturbateur endocrinien. Cette classification avait été décidée en juillet 2017 par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), à la suite d'une demande de la France.

L'ECHA avait alors identifié le BPA comme une « substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien et pouvant avoir des effets graves sur la santé humaine ». Les deux dossiers étaient soutenus par la France, elle-même soutenue par tous les États membres, à l'exception du Royaume-Uni et de la Finlande. L'utilisation du BPA dans les biberons est interdite dans l'UE depuis le **1^{er} juin 2011**. En Belgique, en Suède et au Danemark, son utilisation est également interdite dans les autres matériaux qui entrent en contact avec des denrées alimentaires et qui sont destinés aux nourrissons et aux enfants de moins de 3 ans. **En France, l'utilisation du BPA est interdite dans tous les emballages, conteneurs et ustensiles pour denrées alimentaires.**

Dans le cadre de sa campagne 2018-2019 sur la prévention des risques liés aux substances dangereuses, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) présente dans une nouvelle brochure les exemples de **bonnes pratiques** innovantes qui ont été primées et saluées.

Les actions primées relèvent de 6 pays : Tchèque, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Suède et France. Les exemples



Healthy Workplaces Good Practice Awards 2018-2019

vont au-delà du simple respect de la législation. Ils démontrent clairement les avantages d'une approche proactive en faveur de la santé-sécurité au travail et de l'introduction d'une culture de la prévention incluant les différentes parties prenantes. Les initiatives présentées donnent la priorité donnée à l'élimination et à la substitution, ainsi qu'aux mesures collectives, par rapport aux mesures de protection individuelle. Elles sont viables dans le temps et peuvent être transférées à d'autres entreprises, secteurs ou États membres, tout en tenant compte des besoins de la majorité des entreprises européennes, à savoir les petites et moyennes entreprises (PME).

Accident cardiaque survenu au temps et au lieu de **travail** : c'est un accident de travail. L'accident cardiaque survenu au temps et au lieu de travail du salarié alors même que les conditions de travail semblaient être saines est-il un accident de travail ? **La Cour de cassation a répondu.**

Conformément à ses obligations légales l'employeur transmet à la CPAM une déclaration d'accident de travail. Mais celle-ci refuse de prendre en charge l'accident du salarié au titre de la législation des accidents du travail, estimant que la cause de l'accident est totalement étrangère au travail. Les ayants droit du salarié saisissent les juridictions en contestation de cette décision. Enquête... La Cour de cassation n'est pas du même avis et *dans cette affaire*, la Cour de cassation, 2^e chambre civile, 11 juillet 2019 n°18-19.160 (le malaise cardiaque suivi de mort, survenu au temps et au lieu de travail est un accident du travail et doit être pris en charge au titre de la législation des accidents du travail).

Un tiers des salariés du secteur privé demeurent exposés à des **produits chimiques**, selon de premiers résultats de l'**enquête Sumer 2017** publiés lundi 9 septembre par le ministère du travail. Un chiffre en légère baisse, très variable selon les secteurs, qui repose sur une simple déclaration des salariés. Menées par la Dares, les études Sumer font le point sur diverses expositions des travailleurs, qu'elles soient physiques, chimiques, biologiques, liées au bruit, à l'intensité du travail, aux agressions par le public ou aux contraintes horaires. À ce jour, Quatre d'entre elles ont été menées (1994, 2003, 2010 et 2017). Publiée lundi 9 septembre 2019, la dernière révèle une stabilisation de

jeanmichel.laplanche@free.fr

l'exposition aux produits chimiques : 32,2 % des salariés se disaient exposés à au moins un produit en 2017, soit 1,3 % de moins qu'en 2010.

Mauvaises habitudes persistantes en entreprise : un frein pour

l'adoption de règles de sécurité efficaces. **RAPPORT MONDIAL 2019 DE « LastPass »** : ce 3^e Rapport mondial sur la sécurité des mots de passe montre que certaines pratiques comme la réutilisation généralisée des mots de passe reste très répandue et ce, malgré de forts investissements par les entreprises dans des outils de sécurité comme l'authentification multifactorielle. Les employés gardent de mauvaises habitudes concernant les mots de passe qui ne cessent d'affaiblir la sécurité globale en entreprise.



Lorsque l'on sait que les mots de passe volés et réutilisés sont liés à 80 % aux différentes failles de sécurité, les entreprises doivent prendre davantage de mesures pour améliorer la sécurité des mots de passe et des accès afin de réduire les risques. Cf. notre compte rendu de la réunion Cybersécurité du 4 octobre 2019, sur le site Web

<http://www.association-pari.org/>

66 % des salariés incités à faire « très vite ». **Évolution des conditions de travail en France** pour une période de plus de vingt ans. Comme les enquêtes précédentes, **SUMER** montre d'importantes différences parmi les salariés du secteur privé. Le travail posté (en équipes) concerne 2,8 % des cadres et 22 % des ouvriers non qualifiés. 1,7 % des cadres sont exposés à au moins trois produits chimiques contre 32,7 % des ouvriers qualifiés. Informations issues de l'enquête Sumer Il s'agit d'une des plus vastes enquêtes sur les conditions de travail menées à l'échelle d'un pays, soit 1 243 médecins du travail qui se sont portés volontaires et ont tiré au sort 33 600 salariés, selon une méthode aléatoire. 26 500 questionnaires sont exploitables, 98 % d'entre eux s'accompagnent d'un auto-questionnaire.

RPS... Que faire en cas de harcèlement, de conflit ou pire ?

Savoir identifier des signaux faibles. Ainsi, des salariés qui ne se réunissent plus, ou une brusque dégradation émotionnelle ou relationnelle dans l'entreprise, constituent des signaux faibles qui doivent être croisés avec des indicateurs opérationnels tels que la baisse de la production, de la qualité des produits ou encore du taux de satisfaction des clients. Certaines études montrent qu'il existe une corrélation entre la santé au travail et la performance opérationnelle. Indicateurs d'absentéisme, de « turnover »... Vos directions en tiennent-elles compte ? Disposez-vous d'un indicateur QVT (Qualité de vie au travail) ? La politique QHSE est-elle en harmonie avec les indicateurs ?

Indicateur et analyse de presque accidents ou incidents... Où sont les pistes de progrès ? Le partage des valeurs, l'implication de tous, le comportement... la transparence. Attention, lorsque l'information se transforme en objectif à atteindre...

Il existe aussi les faits externes, mais là... évacuation place des halles à Strasbourg le 17/10, et évacuation de la gare le 18/10... ça stresse bien aussi. Ceux-là vont rentrer dans les habitudes de travail, ils n'en sont pas moins nocifs !

CMR : moins de 2 ans pour réduire l'exposition de vos salariés à certains produits CMR. Une directive européenne révisé certaines valeurs d'exposition et en prévoit pour de nouvelles substances. **La directive européenne 2019/130** du 16 janvier 2019, s'appuyant sur les avis du Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques et du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, fixe des valeurs limites d'exposition. **Les huiles minérales usagées** présentent un important risque d'absorption. Les quelque **170 000 salariés** travaillant en garage doivent donc particulièrement protéger leur peau pour éviter tout contact, notamment lors des vidanges, les **fumées d'échappement** des moteurs diesel, une valeur limite d'exposition de 0,05 mg/m³ pour 8 heures d'exposition a été fixée, concernant notamment les **12 000 salariés** travaillant en centre de contrôle technique. La toxicité des hydrocarbures aromatiques polycycliques par inhalation est bien connue. Le texte met en lumière, pour ceux-ci, les risques liés à l'absorption par la peau.

jd.jean.ducret@orange.fr